

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1695 - 5 janvier 2001 - prix : 9F

L'affaire

Jean-Christophe Mitterrand

Les négriers de l'Élysée

Il y a 80 ans

**Le congrès de Tours et la fondation
du Parti Communiste**

M 6189 - 1695 - 9,00 F



page 11

SOMMAIRE

Leur société

- 4 - Le gouvernement et les « minima sociaux »
- Baisse du chômage... officiel
- 5 - Baisse des retraites complémentaires dans la Fonction publique
- Un an de CMU
- 6 - Privatisations : gauche-droite, cherchez la différence !
- 7 - Maladie de la vache folle
- 8 - L'Écotaxe n'égratigne pas les capitalistes
- Le Conseil constitutionnel, très con... servateur
- 9 - IUFM de Toulouse : incurie consternante

Tribune

- 4 - Le Père Lionel est une ordure

Dans les entreprises

- 9 - Rouen : grève chez les tramotins
- 10 - SNCF - gare de Paris-Nord : débrayage victorieux contre une sanction
- France Télécom - Lyon
- La Poste - Oye-Plage (Pas-de-Calais)

Il y a 80 ans

- 11 - Le congrès de Tours

Dans le monde

- 12 - Israël-Palestine : le mauvais plan de Clinton
- Turquie : trafiquants de réfugiés et assassins



RÉUNIONS PUBLIQUES AVEC ARLETTE LAGUILLER

FOURMIES

avec Jean COURNUT
Mercredi
10 janvier
à 20 heures
Salle de Bal du Théâtre

PERPIGNAN

avec Liberto PLANA
Vendredi
12 janvier
à 20 h 30
Salle Mailloles
5, rue des Glycines

MONTPELLIER

avec Maurice CHAYNES
Samedi
13 janvier
à 15 heures
Salle Pelloutier
Maison des Syndicats,
Antigone
Tramway, arrêt «Léon-Blum»

NANCY

avec Christiane NIMSGERN
Jeudi
18 janvier
à 20 h 30
Palais des Congrès
Rue du Grand-Rabbin-Haguenauer

ANGOULÊME

avec Jean-Pierre COURTOIS
Vendredi
19 janvier
à 20 h 30
MJC de la Grande-Garenne
(Salle polyvalente)
Rue Pierre-Aumaître

BOURGES

avec Colette CORDAT
et Régis ROBIN
Samedi
20 janvier
à 17h 30
Salle Germinal

BESANÇON

avec Marie-France ROCHE
Mercredi
24 janvier
à 20 h 30
au Petit Kursaal
Place du Théâtre

POITIERS

avec Ludovic GAILLARD
Jeudi
25 janvier
à 20 h 30
Salle Jouhaud
Maison du Peuple
rue Arsène-Orillard

AMIENS

avec Bruno PALENI
Mercredi
31 janvier
à 20 h 30
Salle Dewailly
Place Dewailly
(à côté du Coliseum)

CHERBOURG

avec Régine MROWKA
Jeudi
1^{er} février
à 20 heures
Salle polyvalente
complexe
Chantereyne

CHARTRES

avec Marie-José AUBERT
Vendredi
2 février
à 20 h 30
Salle Jehan-de-Beauce (Mairie)

ANGERS

avec Marie-Louise DUPAS et Robert CERISIER
Mardi
6 février
à 20 h 30
Centre de Congrès
Boulevard Carnot

ORLEANS

avec Christiane HAUCHERE et Patrick LAMIABLE
Mercredi
7 février
à 20 heures
Salle Eiffel - 15, rue de la Tour-Neuve

COMPIÈGNE

avec Jean-Marc ISKIN
Jeudi
8 février
à 20 heures
au Centre de rencontres de la Victoire

CHALON-SUR-SAÔNE

avec Pascal DUFRAIGNE
Vendredi
16 février
à 20 heures
Salle du Clos-Bourguignon

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org e-mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 13000 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de LUTTE OUVRIÈRE, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM:
 PRÉNOM:
 ADRESSE:
 CODE POSTAL et VILLE:
 COMPLÉMENT D'ADRESSE:
 Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de:
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de:
 Règlement:
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Éditorial des bulletins
d'entreprise du 2 janvier

L'affaire Jean-Christophe Mitterrand

LES NÉGRIERS DE L'ÉLYSÉE

■ Que Jean-Christophe Mitterrand ait ou n'ait pas trempé dans une affaire de trafic d'armes, il est cependant certain, puisque ni lui ni ses avocats ne le nient, qu'il a touché la bagatelle de 13 millions de francs de commission au titre d'intermédiaire commercial entre l'Angola et des groupes industriels occidentaux. C'est-à-dire plus que le salaire annuel de cent soixante smicards français. Et la comparaison est encore plus scandaleuse quand on compare ces gains avec le niveau de vie de la population angolaise.

Les affaires africaines, Jean-Christophe Mitterrand les connaît bien. Il a été pendant des années, à l'Élysée, le bras droit de son père, pour tout ce qui concernait le continent africain. Il y a joué le rôle qui avait été celui, sous les présidences de De Gaulle et de Pompidou, d'un certain Jacques Foccart, spécialiste en barbouzerie, qui veillait à maintenir au pouvoir dans les pays d'Afrique des gouvernements favorables aux grands trusts français, là où ces derniers avaient des intérêts.

Mitterrand (le père) se prétendait « socialiste », mais la mission dont il avait chargé son fils aîné était rigoureusement la même. De 1981 à 1995, l'Etat français a aidé les pires régimes à se maintenir au pouvoir, n'hésitant pas à tremper les mains, au nom de la « coopération militaire », dans la préparation du génocide rwandais de 1994 pour se gagner les bonnes grâces de la dictature en place.

Alors, que Jean-Christophe Mitterrand, après avoir quitté

ses fonctions officielles, ait continué à faire des affaires avec certains pays africains est finalement un point secondaire. Que ce faisant il soit sorti ou pas de la légalité aussi. Car le pire forfait des hommes dans son genre, c'est d'avoir contribué à perpétuer l'exploitation par l'impérialisme des peuples d'Afrique, et plus généralement des peuples de tous les pays sous-développés de la planète.

La famine sévit dans maints pays d'Afrique. Des maladies, devenues banales dans nos pays, comme la rougeole, continuent à y tuer des milliers d'enfants. Des maladies tropicales, comme le paludisme, la maladie du sommeil, la bilharziose, y font des ravages. Le SIDA touche une grande partie de la population. Mais quand les grands moyens d'information nous parlent de ces problèmes vitaux pour la vie des gens, c'est pour nous inciter à verser notre obole à quelque organisation charitable.

Car ce que les grands Etats industrialisés appellent pompeusement « aide aux pays en voie de développement » n'est le plus souvent destiné qu'à permettre aux régimes africains en place d'acheter des armements destinés à mater leur propre population, quand ce n'est pas à faire la guerre à un Etat voisin, dont la population est tout aussi misérable que la leur.

C'est tout bénéfique pour les grandes puissances impérialistes, dont les marchands d'armes font des affaires, tout en armant les troupes chargées de main-

tenir leur ordre social inique.

Et en plus, dans les conflits qui ravagent les Etats africains, ce sont bien souvent ces mêmes grandes puissances qui s'affrontent par combattants africains interposés, pour la possession de telle ou telle ressource naturelle.

C'est par la traite des Noirs, l'esclavagisme, que les riches négociants de Nantes, de Bordeaux ou d'ailleurs ont bâti les premières grandes fortunes de la bourgeoisie française. Et si, depuis, l'esclavage a été aboli (il y a à peine plus de cent cinquante ans), cette mentalité de négriers existe toujours dans les sommets du pouvoir, comme dans les conseils d'administration des grandes sociétés.

Alors, pour que les travailleurs des grandes métropoles industrielles, comme les peuples du monde entier, puissent pleinement profiter des fruits du progrès, il faudra bien que ce troisième millénaire voie enfin naître une société d'où aura disparu l'exploitation de l'homme par l'homme.

Arlette LAGUILLER

La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY

aura pour thème :

**DÉMOCRATIE,
DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE,
DÉMOCRATIE COMMUNALE**
Vendredi 29 janvier
à 20 h 30

Salle de la Mutualité,
24, rue Saint-Victor à Paris (5^e)
Métro: Maubert-Mutualité
Participation aux frais : 20 F

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

LE PÈRE LIONEL EST UNE ORDURE

Le gouvernement avait promis une « ristourne » aux travailleurs du bas de l'échelle en supprimant la CSG pour les salaires inférieurs ou égaux à 1,4 fois le Smic. Le Conseil Constitutionnel a annulé cette mesure censée toucher 9 millions de salariés et représenter un gain de 540 F mensuels pour les smicards (étalé sur 3 ans) – sous le prétexte qu'elle serait « contraire à l'égalité devant l'impôt ».

La CSG, destinée à combler le déficit de la Sécurité Sociale et payée par tous sans exclusive, avait été inventée par un précédent gouvernement de gauche, celui de Rocard. Elle avait sérieusement alourdi la note pour les travailleurs. Et cela après que les gouvernements – de gauche comme de droite – refusant depuis des années de faire payer les patrons, leurs aient au contraire accordé des baisses de charges sociales et des subventions en tous genres.

Le gouvernement Jospin, au moment où un certain recul du chômage remplit à nouveau les caisses de protection sociale et grossit la « cagnotte » de l'Etat, craint une montée des luttes pour l'augmentation des salaires. C'est pourquoi, dans le cadre du budget pour 2001, il avait prévu cette mesure... en compensation de nouveaux cadeaux fiscaux aux riches, comme l'abaissement des tranches supérieures de l'impôt sur le revenu. L'objectif étant aussi de se substituer au patronat pour lui éviter d'avoir à payer une amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

Malgré ce désir de faire plaisir aux patrons et aux riches par une mesure démagogique, en apparence favorable aux bas salaires, la décision gouvernementale n'a pas obtenu les bonnes grâces du Conseil Constitutionnel. Cet organisme, au-dessus du suffrage universel – ses membres étant désignés par les plus hautes instances de l'Etat, et qui penche à droite – n'a bien sûr pas considéré qu'abaisser les impôts pour les plus riches pouvait être « contraire à l'égalité devant l'impôt ». Pas plus que de continuer à subventionner le patronat pour les prétendues 35 heures, prétexte à bloquer, voire à diminuer les salaires pendant que la flexibilité et la précarité augmentent. Mais le Conseil

Constitutionnel a en plus annulé « l'écotaxe » qu'auraient du payer les entreprises sur leurs activités polluantes, destinée, du moins officiellement, à financer les baisses de charges patronales accordées au titre des « 35 heures ».

C'est pourtant pour défendre les intérêts des patrons que Jospin gouverne. Nous l'avons bien vu lorsqu'il a entériné le « Pare », cette invention du Medef visant à forcer les chômeurs à accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix.

Le Medef, encouragé, s'en prend maintenant à la retraite à 60 ans. Dans son projet, il ne veut prendre en compte que le nombre d'années de cotisation et non plus l'âge des salariés. But déclaré : 45 années de cotisation et l'âge minimum de la retraite à 65 ans ! Les travailleurs du privé sont déjà passés de 37,5 annuités à 40, et la gauche au gouvernement projette d'imposer ce même régime aux salariés du public.

Reculer l'âge de départ à la retraite, aboutirait en réalité à baisser le montant des pensions. Avec la précarité et le chômage actuels, peu d'entre nous réussiraient à accumuler les annuités nécessaires. Sans compter que les patrons s'empressent de remplacer les plus âgés par des jeunes pour augmenter la productivité, et cela avec des plans de préretraites gracieusement financés par l'Etat.

Voilà pour les cadeaux de fin d'année que patrons et gouvernement font aux travailleurs. Ils méritent bien que nous leur fassions nous aussi nos cadeaux en retour. En préparant pour la nouvelle année une offensive générale :

Pour une augmentation des salaires d'au moins 1 500 F ou 2 000 F ; pour des embauches et la suppression de la précarité avec une vraie diminution du temps de travail sans flexibilité ; pour le maintien des retraites et des autres acquis.

Ce sont les vœux que nous vous présentons, afin que 2001 soit une bonne année pour tous les travailleurs !

Éditorial des bulletins l'Étincelle du 2 janvier 2001 publiés par la Fraction

Le numéro 12 (novembre-décembre) de *Convergences révolutionnaires* est paru. Au sommaire, un dossier sur « l'école en crise » et le mirage de la démocratisation scolaire. Des articles sur l'effondrement des salaires réels depuis 1982, les grèves sur les salaires en Belgique ; la situation des Tziganes en France et en Europe ; la révolte palestinienne ; des correspondances d'entreprise (grèves à Limoges ; chez les opérateurs télécom à Bagnolet ; enquête CGT sur les salaires à PSA Aulnay-sous-Bois). Pour se procurer ce numéro écrire à Lutte Ouvrière, pour la fraction. Abonnement : un an 60 F, de soutien 100 F.

Leur société

LE GOUVERNEMENT ET LES « MINIMA SOCIAUX »

Au 1^{er} janvier, le gouvernement a revalorisé ce qu'il appelle les « minima sociaux ». Il affirme les avoir augmentés du même taux que l'inflation. Autrement dit, les pauvres... le restent au moins autant qu'avant.

En fait, c'est là une aumône qu'a lâchée le gouvernement. Elle tourne autour de 50 F mensuels pour des minima qui n'ont rien de social car ils sont si minimes que la plupart de ceux qui les perçoivent ne dépassent même pas ainsi ce que l'Insee (Institut national de la statistique) considère comme le seuil de pauvreté, soit 3 500 F par personne.

Et il s'en faut de beaucoup. Même après cette « augmentation » façon Jospin, parmi le million de RMistes, le célibataire ne touchera que 2 608,50 F par mois. Ce sera pratiquement la même chose pour un demi-million de chômeurs en fin de droits ne recevant que l'ASS, allocation spécifique de solidarité (2 613 F). Mais cela n'empêche pas hommes politiques et représentants du patronat de parader devant les micros et les caméras en se gargarisant de ce qu'ils appellent la reprise alors que les mêmes distribuent une aumône aux laissés-pour-compte.

Il suffit de rappeler qu'en 1988, quand le RMI a été lancé, il était présenté comme une aide au retour à l'emploi, le « I » du sigle étant censé promettre une « insertion » dans le monde du travail. Mais pour de plus en plus de sans-emploi, jeunes ou moins jeunes, si insertion il y a, elle est surtout dans un dénuement qui n'a rien de provisoire. Et si l'on dénombrerait 300 000 RMistes en 1988, on en compte maintenant 993 300 : plus qu'un triplement en douze ans.

Aux titulaires du RMI ou de l'ASS, il faut ajouter les allocataires de divers autres minima sociaux (3 295 F pour l'allocation de parent isolé, 3 576 F pour celle d'invalidité ou d'adulte handicapé, 3 654 F pour le minimum vieillesse...). Au total ce sont 6 millions de gens (3,3 millions d'adultes et leurs enfants), soit un dixième de la population, qui en sont réduits à une vie au minimum.

Mais, apparemment, cela n'émeut pas ce gouvernement de la gauche plurielle, qui se dit si fier de son bilan, alors que dans un des pays les plus riches de la planète tant de gens doivent vivre, ou plutôt survivre, avec si peu.

Pierre LAFFITTE

Baisse du chômage LES CHIFFRES OFFICIELS ET LA RÉALITÉ

Les derniers chiffres du ministère de l'Emploi font apparaître une nouvelle baisse du chômage en novembre. Selon ces statistiques officielles, le nombre des demandeurs d'emploi aurait ainsi reculé de 40 000 en novembre pour s'établir à 2 175 500, ce qui porterait la baisse à 453 100 personnes sur un an, soit 17,2 % de moins sur les douze derniers mois. Il n'en fallait pas plus pour que Jospin et ses ministres, qui se sont fixé comme objectif le chiffre de 2 millions de chômeurs à l'horizon 2002, se félicitent de ce bilan.

Quand on y regarde de plus près, le gouvernement n'a pourtant pas de quoi se vanter. Car même si le chômage semble effectivement avoir reculé, il n'en demeure pas moins qu'officiellement 9,2 % de la population active restent privés d'un emploi. Et encore, pour refléter la réalité, il faudrait ajouter à ces chômeurs reconnus plus de 500 000 salariés n'ayant chaque mois qu'une activité à temps partiel ou occasionnelle et la majorité du million de RMistes, qui ne sont même plus recensés comme demandeurs d'emploi.

Alors, en admettant que les rythmes officiels se maintiennent, cela veut dire qu'il faudra attendre plus de sept ans pour que la totalité de ces hommes et de

ces femmes puissent espérer sortir de cette situation.

Et encore, car l'amélioration sur le front de l'emploi dont se vantent Jospin et son entourage n'est qu'une illusion. Certes, selon l'Insee, 560 000 emplois ont été créés cette année, mais ces emplois correspondent pour la plupart à des emplois précaires, en contrats d'intérim ou à durée déterminée. Et rien ne garantit qu'ils déboucheront sur des embauches définitives. Bien au contraire le patronat puise dans cette main-d'œuvre disponible juste le temps de faire face à un afflux de commandes et s'en débarrasse dès que possible. L'ANPE note d'ailleurs que les demandes d'emploi suivant la fin d'une mission d'intérim ou d'un contrat à durée déterminée sont en augmentation.

De plus, bon nombre des emplois proposés ne sont que des postes à temps partiel imposé, avec évidemment des salaires qui, le plus souvent, ne permettent pas de vivre décemment.

En fait, au-delà des communiqués et des discours officiels dans lesquels les gouvernants s'autofélicitent, la situation de plusieurs millions de femmes et d'hommes privés d'emploi ne s'améliore guère. Et cela n'a que trop duré.

R.M.

Baisse des retraites complémentaires dans la fonction publique

IL FAUT DES RETRAITES CONVENABLES POUR TOUS

Le CREF, Complément retraite épargne fonction publique, est une retraite complémentaire souscrite par les fonctionnaires qui le souhaitent, auprès de la MRFP, Mutuelle retraite de la fonction publique. Le CREF est censé permettre à ses 450 000 souscripteurs un complément de retraite proportionnel à la durée et au montant de leurs cotisations.

Dernièrement, la majorité des dirigeants de la MRFP ont décidé de baisser de plus de 16% le montant des retraites complémentaires à compter du 1^{er} janvier 2001. Ce qui représente de 516 francs à 4 596 francs par an de moins, selon le montant des souscriptions. C'est un coup dur pour bien des retraités.

Et il faut bien noter que ce ne sont pas seulement les retraites souscrites par les contrats à venir qui sont ainsi baissées, mais bel et bien les retraites en cours. C'est-à-dire que des salariés qui ont souscrit un contrat avec une retraite complémentaire prétendent garantie, et qui ont pendant des années cotisé en conséquence, sont bel et bien floués.

Les raisons invoquées sont la

nécessité de s'adapter au droit européen en la matière, lui-même conçu pour les compagnies d'assurances privées, qui exige d'augmenter les réserves financières, au nom d'une évolution démographique qui augmente le nombre des retraités par rapport aux actifs, ainsi que la durée de vie et donc celle des versements.

Tout ceci est exact, bien entendu, mais laisse de côté un certain nombre de choses. Tout d'abord, s'il y a insuffisamment d'actifs, c'est d'abord parce que l'Etat laisse dépérir certains services publics au lieu d'embaucher massivement. C'est d'ailleurs le même phénomène du chômage qui contribue aux problèmes financiers de la Sécurité sociale et des caisses de



Manifestation de retraités le 17 mai 2000, dans le cadre d'une journée d'action à l'échelle européenne.

retraites en général.

En second lieu, si les salariés, qu'ils soient du public ou du privé, recevaient des retraites convenables, il n'y aurait aucun besoin de recourir à des retraites complémentaires.

Impossible, dira-t-on? Pourtant l'argent existe, si l'on en juge non pas par l'évolution démographique, mais par l'évolution des profits!

L'affaire concerne aujourd'hui une mutuelle où les adhérents ont théoriquement leur mot à dire, même si dans les faits il y a loin

du principe à la réalité. Mais une baisse de ce genre répand l'inquiétude, car elle pourrait s'appliquer demain à d'autres retraites complémentaires ou même aux retraites « normales », pas complémentaires celles-là, du privé comme du public. Et l'on pourrait invoquer de la même façon de nouvelles lois ou règlements, européens ou pas, ainsi que les données démographiques, pour réduire les prestations promises.

Bien que des caisses de retraites et des mutuelles soient en difficul-

tés ou s'attendent à y être un jour, elles sont cependant lorgnées avec gourmandise par les compagnies d'assurances qui aimeraient récupérer les dizaines de milliards qu'elles gèrent, et qui se réjouissent des difficultés de la MRFP.

Mais les salariés, fonctionnaires ou pas, auraient bien tort de faire confiance aux organismes financiers. Avec eux, ce serait non seulement la retraite, mais la déroute...

Michel ROCCO

Un an de CMU UNE COUVERTURE PAS VRAIMENT UNIVERSELLE

C'est en janvier 2000 qu'entraîne en application la Couverture maladie universelle, la CMU, présentée alors comme la grande mesure sociale du gouvernement. Mais, un an plus tard, force est de constater qu'il y a loin de la réalité au droit pour tous de se soigner comme il le faudrait.

La mise en place de la CMU a incontestablement amélioré l'accès aux soins d'une partie des personnes les plus démunies. Elle a substitué à un ensemble complexe de prises en charge relevant de la Sécurité sociale, des Caisses d'allocation familiales ou des services départementaux d'aide médicale, un système unifié qui touche aujourd'hui 4,8 millions d'affiliés.

Cette réforme donne, d'une part, accès à la CMU de base, c'est-à-dire à la Sécurité sociale, à n'importe quel particulier résidant en France de manière régulière. D'autre part, elle ouvre aussi le droit à une couverture complémentaire pour tous ceux, RMistes, chômeurs, travailleurs indépendants, retraités, salariés mal payés, etc., dont les revenus ne dépassent pas 3 600 F par mois. Vu le tarif des cotisations aux mutuelles complémentaires, il est certain que cet avantage est important pour tous ceux qui ont d'aussi faibles revenus.

Mais ce qui est inadmissible, c'est qu'en soient exclus tous ceux qui dépassent, ne serait-ce que de quelques centaines de francs, ce revenu et n'ont pas de quoi vivre normalement. La fixation de ce plafond est en tout cas bien démonstrative de la mesquinerie du gouvernement vis-à-vis des plus démunis, car ce plafond de 3 600 F aujourd'hui (3 500 F, il y a un an) est savamment calculé et revalorisé pour exclure, entre autres, ceux qui perçoivent le minimum vieillesse et / ou l'allocation adulte handicapé, c'est-à-dire des catégories de personnes dont l'insuffisance des revenus est manifeste mais dont le gouvernement a sans doute estimé qu'elles étaient trop nombreuses et avaient trop souvent besoin de soins médicaux! Et lorsque de nombreuses associations ont dénoncé ce problème, le gouvernement a fait la sourde oreille!

La réglementation de la CMU comporte par ailleurs bien d'autres mesquineries. C'est ainsi que l'allocation logement est intégrée dans le calcul des ressources à hauteur d'environ 300 F maximum. C'est ainsi aussi que les dépenses en matière de prothèses dentaires sont limitées à une enveloppe maximum de 2 600 F sur deux ans, une

somme inférieure à celle des anciens systèmes d'aide, et surtout dramatiquement insuffisante par rapport aux besoins en soins dentaires de la plupart des personnes démunies, qui n'ont pas eu accès à des soins dentaires réguliers parfois pendant des années.

Les associations humanitaires dénoncent aussi d'autres insuffisances. Les étrangers en situation régulière ont parfois bien du mal à faire valoir leurs droits. Ceux qui sont en situation irrégulière ont encore davantage à bénéficier du système spécial d'Aide médicale d'Etat qui leur est réservé.

En tout cas le nombre des bénéficiaires de la CMU - 4,8 millions au bout d'un an, plus d'un million d'autres à venir, selon les prévisions - donne une idée du nombre de pauvres dans cette société. Sans compter qu'il faut ajouter à ces chiffres les millions d'autres, personnes âgées, handicapés, chômeurs, travailleurs à temps partiel et autres personnes que leurs revenus supérieurs à 3 600 F excluent de la CMU sans leur permettre de vivre et de se soigner comme il serait nécessaire.

H.M.

Un an après la tempête L'AVENIR ASSURÉ DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Quarante-cinq milliards de réparations auraient été versés par les compagnies d'assurances suite aux tempêtes de décembre 1999. Se servant de la date anniversaire de l'événement, les compagnies d'assurances ont annoncé une hausse de 1 à 5% des tarifs de l'ensemble des contrats à payer par les assurés, habitations comme automobiles. De plus, certaines franchises, c'est-à-dire les sommes restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre, seront également revues à la hausse.

Les compagnies essaient de justifier ces augmentations par la nécessité de restaurer leurs fonds de réserves. Seulement cela fait des dizaines d'années que lesdites compagnies accumulent des « réserves » sans payer rien, ou très peu en échange. En clair, le raisonnement des grands assureurs capitalistes, dont la seule finalité est de faire du profit, revient à essayer d'expliquer qu'il est normal pour eux d'encaisser les cotisations, théoriquement faites pour couvrir des risques à venir, mais qu'il est tout à fait anormal de rendre une partie de l'argent encaissé lorsqu'un sinistre se produit, sauf à augmenter lesdites cotisations.

Car, même réduites de 45 milliards de francs, les réserves des compagnies d'assurances resteront considérables: patrimoine immobilier, gros portefeuilles boursiers, etc. Pour chacune des grandes compagnies, les réserves se chiffrent en centaines de milliards de francs. Sans compter que, malgré la tempête, les profits attendus pour l'année 2000 s'annoncent confortablement parallèlement à une hausse importante du chiffre d'affaires.

M.R.

PRIVATISATIONS : GAUCHE-DROITE, CHERCHEZ LA DIFFÉRENCE !

Le journal *Le Monde* a interviewé plusieurs dirigeants politiques de droite ou de gauche sur leur programme en matière de privatisations. Si on avait interverti par jeu le nom des interviewés et leurs réponses, bien malin qui aurait pu rendre à leur auteur la réponse qui lui appartenait, tant sur le fond, la position des uns et des autres est similaire. Qui déclare, par exemple, à propos des formes de maîtrise publique, qu'elles « doivent tourner le dos à l'étatisme » ? Alain Madelin, Denis Kessler, vice-président du Medef, ou encore Nicolas Sarkozy ? Non... Robert Hue. A propos du statut des services publics, qui déclare : « Même avec des missions de service public, ces entreprises peuvent fonctionner avec des capitaux privés » ? et qui d'autre « Une entreprise investie de missions de service public peut, sans tabou, nouer des partenariats industriels qui se traduisent par une alliance capitaliste » ? La première est d'Alain Madelin, président de Démocratie Libérale, la deuxième de Laurent Fabius, cherchez la différence. Qui s'oppose à la privatisation totale ou partielle de Gaz de France ? Aucun.

Bien entendu, les dirigeants socialistes n'utilisent jamais le terme de « privatisation » mais celui « d'ouverture du capital », « d'alliances ou de partenariats industriels ».

Si Laurent Fabius critique les privatisations de la droite, menées entre 1993 et 1997, ce n'est en aucun cas du point de vue des consommateurs, des salariés ou de la société en général mais du point de vue des nouveaux actionnaires. Avec la droite, « les noyaux durs (principaux actionnaires) se sont dispersés au premier vent », d'autres entreprises privatisées « se sont engagées dans des bagarres boursières plutôt hasardeuses », tandis qu'avec le gouvernement actuel, « nos entreprises sont sorties des turbulences, elles ont un actionariat stable, une stratégie claire et des partenariats solides ». Merci pour les actionnaires, pas un mot sur les salariés qui ont subi les plans de réductions

d'effectifs de la plupart des « regroupements de force et de la stratégie conquérante » que vante le ministre des Finances.

Mais au-delà des mots, la similitude entre la politique de la droite et celle de la gauche est dans les faits : Jospin a plus privatisé que Juppé et Balladur réunis. Au total, depuis 1993, 1 100 entreprises, dont les filiales, ont été privatisées. Sur les 1 800 premières entreprises industrielles, la part du chiffre d'affaires réalisé par des entreprises publiques est passée de 40 % en 1991 à 20 % en 1999. Balladur et Juppé ont vendu pour 140 milliards de francs, Jospin pour 240 milliards. Le gouvernement de gauche a suivi à la lettre le programme de privatisations établi en 1993 par Balladur. Les entreprises promises à la privatisation par Balladur en 1993 sont passées au privé (BNP, Rhône-Poulenc, Elf, UAP, la Seita, Usinor, Pechiney, la BFCE, les AGF, la CGM, Renault et Bull) sous la

droite et (CIC, Thomson-CSF et Multimédia, le GAN, Eramet, CNP Assurances, Crédit Lyonnais et Aérospatiale) sous la gauche. Il ne reste que quelques entreprises la Snecma, la Caisse centrale de réassurance et la Banque Hervet pour boucler le programme initial. Le mérite de Jospin aux yeux du patronat est d'avoir plus privatisé que n'importe quel autre gouvernement, et sans susciter de réaction ou de polémique.

Aujourd'hui, ce sont les « services publics » qui sont dans la ligne de mire.

Alors que le programme électoral du Parti Socialiste de 1997 promettait qu'en cas de victoire, il refuserait « la privatisation des services publics, et leur transformation en objet de profits », France Télécom comme Air France ont été privatisés, déjà partiellement quelque temps plus tard.

L'ouverture prochaine du capital de Gaz de France est prévue par Laurent Fabius. Le changement de statut de La

Robert Hue et les privatisations

NI POUR NI CONTRE, BIEN AU CON



Lors de la fête de l'Humanité en 1998, le PCF disait encore non aux privatisations. C'est déjà de l'histoire ancienne.

Robert Hue n'est pas opposé aux privatisations. Interrogé lui aussi par le journal *Le Monde*, il se prononce, « dans des industries comme l'automobile, l'armement, voire l'électronique, la pétrochimie, pour un contrôle public majoritaire. » Ce qui signifie déjà pour une privatisation possible jusqu'à 49 %.

Pour les autres, nous « n'entendons pas apporter de réponses simplistes ». Le dirigeant du PCF n'est pas non plus opposé à la privatisation même si cela touche des services publics. Interrogé sur l'avenir de La Poste, de la SNCF, d'EDF et de GDF, il indique que « ces entreprises ont toujours vocation à avoir une mission de

service public. Ce qui ne veut pas dire que la seule solution soit la propriété d'État à 100 %. Permettre une nouvelle forme d'appropriation sociale exige, au-delà des questions liées à la nature du capital, de développer des droits nouveaux démocratiques, des critères de gestion d'efficacité sociale prenant le contre-pied de la rentabilité financière. » Comme si des capitaux privés pouvaient s'investir pour autre chose que la recherche de la rentabilité financière maximum. Ailleurs il indique même que « les formes de maîtrise publique doivent tourner le dos à l'étatisme ». Quant à la référence aux « droits nouveaux démocratiques », elle semble là pour faire

Poste est envisagé pour l'après-2002, les cas d'EDF et de la SNCF sont maintenant aussi publiquement discutés. En fait, dans la plupart des pays européens, la privatisation de pans entiers de services publics est en marche, que ce soit dans le domaine des transports, des communications de l'énergie ou de la santé. L'opportunité d'une privatisation ou de son rythme ne dépend pas de la couleur politique des gouvernements : les gouvernements de droite ou de gauche y sont entièrement favorables à condition que les capitalistes y trouvent leur compte et que cela fasse aussi, à l'occasion, rentrer de l'argent à bon compte dans les caisses de l'Etat.

De Thomson, que Juppé voulait offrir pour 1 franc symbolique à Daewoo, à la partie française d'Airbus offerte quasiment sans mise de fonds propres à Lagardère, jusqu'aux compagnies maritimes, les privatisations des secteurs industriels ou bancaires sont l'occasion de faire cadeau de secteurs industriels rentables aux grands capitalistes. Là, ce qui menace les travailleurs, ce sont les licenciements dans les secteurs que leurs nouveaux patrons ne trouveraient pas encore assez rentables.

Mais dans le cas des entreprises qui remplissent une mission de service public, c'est toute la population, et d'abord la population travailleuse, qui

se trouve menacée. Quand ces entreprises, SNCF, EDF, etc., ont été nationalisées, c'est parce que le secteur privé ne voulait plus en assurer la charge et que l'Etat a bien dû se substituer à celles-ci. Pour l'Etat, répondre à l'intérêt général du service public en administrant ces entreprises était bien sûr d'abord prendre en compte l'intérêt général des patrons. Mais il en est venu du coup à prendre en charge, même de façon très imparfaite, des besoins collectifs des populations qui ne répondaient à aucun critère de rentabilité directe. Que ce soit amener l'électricité et le téléphone partout, maintenir partiellement un réseau ferré secondaire que des capitalistes motivés par la seule rentabilité à tout prix auraient vite fait de supprimer.

Bien sûr, l'Etat-patron administre lui aussi ces secteurs suivant des critères de rentabilité, ferme des lignes SNCF, des bureaux de poste, diminue les effectifs dans les hôpitaux et les transports. Mais confier des services publics au privé, c'est faire que le seul critère de sélection devienne celui du profit maximum et immédiat. C'est aboutir à ce que les activités et les investissements vitaux mais jugés non rentables financièrement soient abandonnés, avec des conséquences dramatiques pour les usagers, à l'exemple de ce qui se passe aujourd'hui en Grande-Bretagne pour les chemins de fer, ou soient portés à des prix prohibitifs pour les classes populaires.

Les politiciens qui justifient les privatisations argumentent que l'Etat peut « encadrer », « définir les missions de service public et une réglementation », etc. Outre l'aveu que le profit capitaliste tire dans un sens et l'intérêt de la société dans l'autre, c'est un mensonge qui a pour but, de la part des politiciens de la gauche gouvernementale, de faire avaler la pilule à leur milieu et aux travailleurs, qui savent bien que les patrons n'auront pas plus demain qu'aujourd'hui ou hier de sollicitude pour les besoins collectifs de la population.

La privatisation des services publics, du moins de ce qui en reste, représente une régression dans la société capitaliste. Les partis socialistes et leurs alliés au gouvernement accompagnent et même organisent sans état d'âme ce recul dans bon nombre de pays. C'est une preuve de plus qu'ils n'ont plus rien à voir avec les idées pour lesquelles ils ont été créés.

Christian BERNAC

Tests de dépistage systématique de la maladie de la vache folle

POUR « RELANCER LE MARCHÉ » OU POUR PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ?

Le programme de dépistage systématique de la maladie de l'ESB parmi les bovins de plus de trente mois vient d'être lancé par le gouvernement français. Tous les tester (ou les détruire) représente, selon Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, « le meilleur moyen de relancer le marché » de la viande bovine, dont les consommateurs se sont détournés, faisant chuter les ventes jusqu'à 50 %. Quant à remédier à l'épidémie de vache folle que les gouvernements européens ont laissé se développer, il n'y faut pas compter.

En attendant, les tests vont commencer. A l'heure actuelle, et compte tenu de la chute de la consommation, environ 20 000 bêtes de plus de trente mois sont conduites à l'abattoir chaque semaine (contre quelque

50 000 auparavant), destinées à la consommation humaine. Chaque test coûtera environ 500 francs, dont l'Etat annonce qu'il paiera le cinquième. Qui va payer le reste ? Pour l'instant, cela n'est pas dit. La seule chose qui est claire, en revanche, c'est que les laboratoires pharmaceutiques privés – liés bien souvent à des fabricants d'aliments pour animaux, quand ils n'en fabriquent pas eux-mêmes – chargés de réaliser ces tests, vont avoir à se partager un joli pactole.

Il est également annoncé clairement que ces tests vont renchérir la viande bovine et que, en conséquence, les consommateurs devront payer plus cher le beefsteak et le reste... sans avoir vraiment de garantie quant à la sécurité du produit puisque, aux dires même des scientifiques, les tests

ne peuvent garantir à 100 % l'absence de prion et l'innocuité de la viande.

Après les grandes surfaces qui ont annoncé qu'elles répercuteraient sur les prix à la consommation les taxes imposées par le gouvernement afin d'aider à la destruction des farines animales, on annonce aux consommateurs qu'ils devraient aussi payer leur part du coût des tests. Mais les importateurs comme les fabricants de farines animales, pour ne citer qu'eux, ne seraient pas taxés.

A croire que faire payer les consommateurs passe avant leur protection alimentaire, et cela quoi qu'en dise le ministre avec ses déclarations sur la protection des consommateurs.

L. P.

APRÈS LA FILIÈRE BOVINE,

LA FILIÈRE PORCINE SUR LE GRIL



Turpin/Gamma

Environ 15 millions d'animaux composent le troupeau porcin existant en France, troisième producteur et quatrième exportateur de l'Union européenne. Or dans le cadre de l'affaire de la vache folle et de la surveillance apportée à la production de viande destinée à la consommation humaine, la filière porcine a fait l'objet d'une enquête de la part de la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs de la Commission européenne. Le bilan de cette enquête, aujourd'hui porté à la connaissance du public, a de quoi couper l'appétit aux moins délicats.

L'enquête porte sur les conditions de production de viande de porc et de produits dérivés, en particulier dans les abattoirs agréés et donc, en principe, très contrôlés. Les contrôles vétérinaires sont en effet menés par des services départementaux, dépendant de la direction générale de l'alimentation, dépendant elle-même directement du ministère de l'Agriculture. Or le rapport de la commission d'enquête enregistre l'insuffisance grave des contrôles sanitaires aux différentes étapes de l'abattage et de la découpe des animaux.

Cela commence par l'absence de vétérinaires inspecteurs avant

l'abattage, l'un des cas les plus scandaleux étant celui d'un abattoir tuant 1,4 million d'animaux par an sans qu'aucun vétérinaire ne soit présent au moment de l'arrivée des animaux à l'abattoir. Dans d'autres, le nombre de vétérinaires est notoirement insuffisant. L'absence ou le laxisme des contrôles des animaux une fois abattus ainsi que des divers processus de fabrication qui suivent apparaissent ahurissants. Le rapport dénonce : « Le sang destiné à la consommation humaine est collecté dans des conditions non hygiéniques. Les animaux sont saignés à la chaîne et le sang collecté dans un système ouvert avec de hauts risques de contamination à partir des peaux souillées ». Le personnel des abattoirs ne disposerait pas du matériel nécessaire au respect des règles d'hygiène. Faisant état du contenu de ce rapport de la Commission européenne, le quotidien *Le Monde* du 30 décembre 2000 relatait que les auteurs de l'enquête avaient noté « des carcasses porcines souillées de matière fécale ou contaminées avec de l'huile provenant du matériel de la chaîne d'abattage » ou bien encore que « des animaux atteints de maladies chroniques ou victimes d'anciennes fractures infectées sont

conduits à l'abattoir ».

Les pouvoirs publics français se défendent en déclarant qu'évidemment, les services vétérinaires sont insuffisants (1 100 vétérinaires inspecteurs et 3 000 techniciens pour, il faut le rappeler, un cheptel porcin de 15 millions d'animaux) mais que 246 nouveaux vont être recrutés (!), et surtout que la situation du troupeau porcin français est la meilleure qui soit en Europe. Cela expliquerait, d'après le ministère de l'Agriculture, qu'on s'y préoccupe moins qu'ailleurs de rechercher les trichines, ces parasites porcins susceptibles de contaminer l'homme... et qu'on ne s'y préoccupe pour ainsi dire pas de l'hygiène des abattoirs...

Jean Glavany, ministre français de l'Agriculture, concluait une interview à *L'Humanité* du mardi 2 janvier 2001 en lançant aux consommateurs : « Consommez tranquillement et sereinement sans avoir d'angoisse sanitaire particulière ». La façon dont ses services effectuent ou – plutôt – n'effectuent pas les contrôles nécessaires va certainement aider les consommateurs à retrouver la sérénité en mettant les pieds sous la table...

L.P.

TRAIRE

passer la potion, car que penser d'un individu qui remettrait les clés de sa maison à un gangster tout en inventant « des droits nouveaux démocratiques » pour le contrôler ?

« Au-delà de la nature du capital, » Robert Hue évacue donc la question et se garde bien de s'opposer, même en paroles, aux menaces très précises de libéralisation ou privatisation concernant actuellement plusieurs de ces secteurs. Souhaitons que les militants du Parti Communiste d'EDF, GDF, de La Poste ou des transports, comme tous les militants ouvriers, s'opposent à tous ces mauvais coups, non seulement en paroles mais aussi dans les luttes.

C.B.

L'ÉCOTAXE ÉGRATIGNERA À PEINE LES CAPITALISTES

Pour lutter contre les pollutions industrielles et notamment celles qui seraient responsables d'un éventuel « effet de serre », une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) dite Ecotaxe a été créée en 1999 (elle a rapporté 3,2 milliards) et elle devait être étendue. A l'origine, l'idée était de faire payer les patrons en fonction des rejets en carbone de leurs entreprises. Seulement, cette Ecotaxe aurait ainsi épargné l'électricité d'origine nucléaire, dangereuse par ses déchets, mais qui ne rejette pas de gaz polluants. Mais les Verts, Dominique Voynet en tête, ne l'entendaient pas de cette oreille, et l'on décida donc un projet taxant tous les utilisateurs d'énergie, qu'elle soit électrique ou autre, y compris d'ailleurs l'électricité d'origine hydraulique, cette dernière faisant pourtant partie des énergies dites « renouvelables » et non polluantes, chères aux verts. Bref, le projet n'était pas des mieux ficelés.

A quoi aurait dû servir cette Ecotaxe ? Logiquement à financer des mesures contre la pollution. Eh bien non ! C'était l'époque, pas terminée d'ailleurs, où le gouvernement cherchait de l'argent pour financer les aides patronales versées en contrepartie des 35 heures. On décida donc d'affecter le produit de l'Écotaxe à cet usage, en

arguant vaguement que si l'on ne travaillait que 35 heures, cela se traduirait par des rejets moindres. En réalité, les 35 heures ont favorisé la flexibilité, et les machines auraient tendance

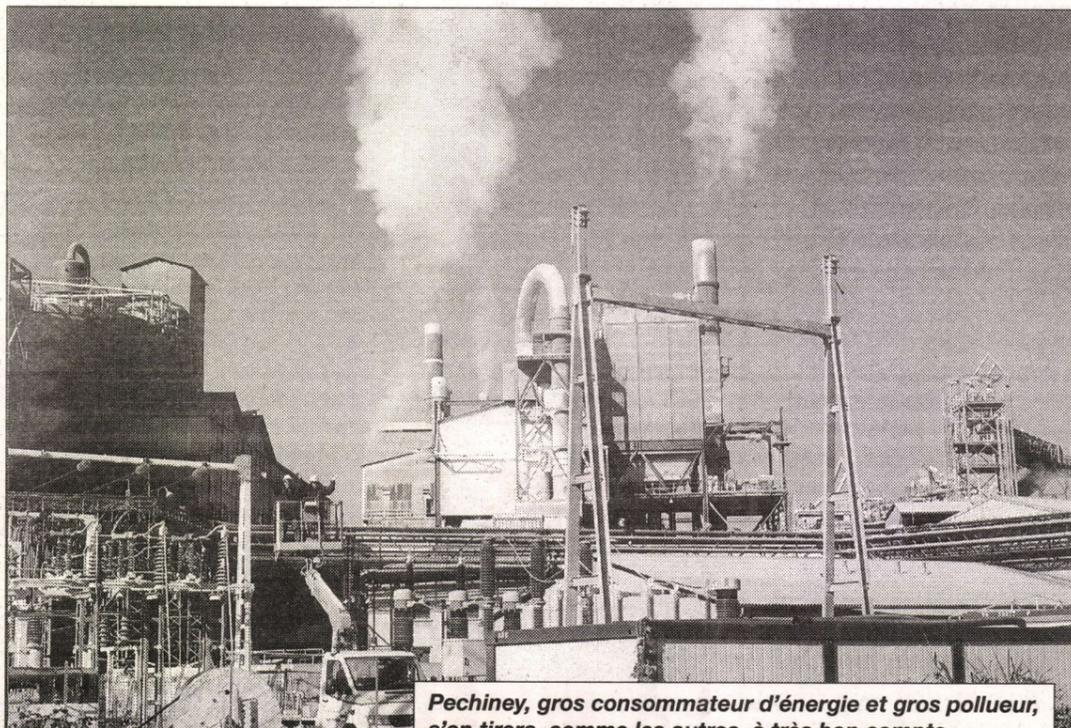
à avoir été étendue conformément au projet, aurait dû rapporter 12,5 milliards de francs. De l'avis du ministre des Finances Laurent Fabius c'était beaucoup trop. Le montant global de cette taxe fut

devoir voir leurs charges fiscales diminuer en fonction de leur... engagement à veiller à réduire leur consommation. Le ministère des Finances devait même tenir compte des efforts en économie d'énergie réali-

ché de haute lutte une forte diminution de taxes sur les lessives phosphatées au profit de Rhodia, une filiale de Rhône-Poulenc situé au Grand-Quevilly dans sa circonscription. Puis ce fut le tour des sénateurs de mettre leur grain de sel, en supprimant quasiment toutes les mesures envisagées pour élargir l'Écotaxe. Et, enfin de compte, le Conseil constitutionnel de son côté interdisait toute extension d'une taxe sur les activités polluantes, au nom de l'égalité de tous les patrons devant l'impôt car, avec le système prévu, on arrivait à ce que certaines entreprises plus polluantes que d'autres devaient payer moins de taxes !

Tout est bien qui finit bien pour le patronat ; à l'aube du nouveau millénaire, le gouvernement fait mine de se soucier de la pollution. Députés, sénateurs et conseillers constitutionnels de tous bords veillent au grain afin qu'il n'en coûte rien aux capitalistes. Les pouvoirs publics prendront l'argent à donner aux patrons dans le cadre des 35 heures ailleurs, quelque part dans les poches des contribuables. Et Dominique Voynet, très en colère à ce qu'il paraît, ne s'en accroche pas moins toujours à son maroquin ministériel.

Alain VALLER



Pechiney, gros consommateur d'énergie et gros pollueur, s'en tirera, comme les autres, à très bon compte...

à tourner davantage qu'avant. Mais allait-on faire payer les patrons au moyen de l'Écotaxe... pour leur redonner de l'argent dans le cadre des 35 heures ? Il y avait, du point de vue patronal en tout cas, un certain illogisme ! C'est alors que commença l'entreprise de démolition du projet.

En 2002 l'Écotaxe, si elle

donc baissé à 7 milliards de francs. Pour 2001, l'Écotaxe qui devait être plafonnée à 0,5% de la « valeur ajoutée » des entreprises fut ramenée pour les entreprises grosses consommatrices d'énergie, celles qui à priori polluent le plus, à 0,3%. Pour alléger encore un peu les effets de cette taxe, ces entreprises

sés par ces entreprises depuis 1992 !

Pour parvenir à ces résultats si conformes aux intérêts patronaux, de nombreux députés – dont des députés socialistes – s'en sont fait les défenseurs zélés. Ils suivaient d'ailleurs l'exemple de Fabius lui-même qui, lorsqu'il était député, avait arra-

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL : NEUF « SAGES » TRÈS CON... SERVATEURS

Remise en cause de la suppression de la CSG sur les plus bas salaires, de l'Écotaxe, des obligations à construire des logements sociaux dans les communes riches, ces dernières semaines le Conseil constitutionnel n'a pas chômé pour agir promptement au bénéfice des intérêts les plus réactionnaires.

En l'occurrence, cette institution joue à merveille le rôle pour lequel elle a été mise en place. Constituant déjà un recours possible sous la IV^e République, le Conseil constitutionnel dans la constitution dite de la V^e République, installée par

de Gaulle à son retour au pouvoir en 1958, est composée – outre des anciens présidents de la République qui n'y ont pratiquement jamais mis les pieds – de neuf individus, ayant derrière eux pour la plupart une longue carrière politique, désignés pour neuf ans par le président de la République, par celui de l'Assemblée nationale et du Sénat, à raison de trois chacun, renouvelables par tiers tous les trois ans. Exemple d'homme au-dessus de tout soupçon s'il en est, siégeant au Conseil constitutionnel, son avant-dernier président, Roland

Dumas, qui après avoir été confronté à la justice a laissé la place il y a quelques mois à Yves Guéna, ancien ministre de droite et vieux baron du gaullisme.

Du Conseil d'Etat au Sénat en passant par la plupart des assemblées élues, l'Etat ne manque pas d'institutions pour faire contrepoids aux éventuelles pressions des électeurs sur ceux qu'ils élisent directement ou pas. A commencer d'ailleurs par les députés à l'Assemblée nationale, celle-ci étant surtout une chambre d'enregistrement dont les initiatives ont été à l'avance étroitement

limitées. Quant au Conseil constitutionnel, ses décisions sont sans appel et il a tous les moyens de jouer son rôle conservateur en empêchant toute mesure qui pourrait – ne serait-ce qu'un peu – écorner la richesse et la situation des plus riches, ou apparaître comme telle. Soixante députés ou soixante sénateurs peuvent le saisir, ce que les partis de droite n'ont pas manqué de faire dernièrement.

Neuf politiciens sur le retour peuvent donc par des décisions sans appel contrarier les votes de représentants que tout ce petit monde

cherche pourtant à faire passer pour l'« expression de la souveraineté nationale ».

Naguère, le PS dénonçait les institutions de la V^e République comme autant d'entraves à cette prétendue souveraineté. Depuis 1981, il a tu ses critiques et accepte ces institutions, qu'il s'est bien gardé de tenter de modifier lorsqu'il l'aurait pu.

Il faut dire que cela fait bien longtemps que les institutions de la bourgeoisie sont, sous des formes diverses, destinées à protéger les intérêts des possédants contre les classes populaires.

Michel ROCCO

IUFM – Toulouse

Formation des maîtres :

UNE INCURIE CONSTERNANTE!

L'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) est chargé de préparer aux concours de recrutement des enseignants du primaire, du secondaire et du technique, puis de former en un an ceux qui ont réussi ce concours. Cet établissement est donc tributaire des décisions du ministère de l'Éducation nationale en matière de recrutement des enseignants.

Or le corps des enseignants connaît un véritable « papy-boom », et tout l'enseignement est confronté au renouvellement massif des enseignants. En particulier 50 % des postes du premier degré devront être renouvelés d'ici 2010. Or tout se passe comme si le ministère découvrait aujourd'hui la pyramide des âges et le fait que, arrivés à l'âge de la retraite, les enseignants devaient être remplacés.

Il y a plusieurs années que ministère et rectorat recrutent bien en dessous des besoins réels. L'année dernière, environ 15 000 instituteurs sont partis en retraite au niveau national, et seulement 9 500 ont été recrutés au concours sur liste principale. Ce choix délibéré conduit à l'ouverture précipitée de listes complémentaires pour boucher les trous. Mais si ces recrutés de dernière heure sont heureux de trouver le travail qu'ils souhaitent, ils sont par contre envoyés devant les élèves sans formation aucune.

Et maintenant que la situation est devenue telle qu'il faut recruter plus, le ministère ouvre un peu plus les vannes... mais sans que les moyens matériels et humains suivent pour absorber cette arrivée massive. Au point que, dans certaines académies, il est matériellement impossible de mettre en place la rentrée 2001-2002. C'est le cas à l'IUFM de Toulouse où, comme dans la plupart des autres centres, les conditions de formation se sont régulièrement dégradées pour devenir absolument insupportables, au point que sans des moyens d'urgence, la rentrée prochaine 2001-2002 est impossible.

C'est dans le site qui s'occupe du premier degré que la situation est la plus catastrophique. Il y a actuellement 1 700 étudiants et stagiaires

sur un site qui accueillait des promotions de 50 normaliens aux beaux temps de l'École normale. Toutes les salles ont été réquisitionnées pour faire cours : plus de cafétéria, plus de Centre de documentation, plus de salles d'étude, et un restaurant de 120 places!

C'est dans ce site déjà au bord de l'implosion que les promotions de professeurs des écoles semblent maintenant devoir doubler tous les ans : 100 en 1998-1999, 132 en 1999-2000, 215 cette année, et de 360 à 420 pour l'année prochaine. Pour cette année, l'obligation de travailler à moyens constants en locaux, et quasi constants en formateurs, a conduit à bricoler une organisation exotique, avec des plages de cinq heures de travail de 8 heures à 13 heures le matin pour les uns, et de 13 heures à 18 heures l'après-midi pour les autres. La voie est libre pour une équipe de nuit l'année prochaine!

Si la situation est insupportable cette année, la rentrée prochaine sera tout simplement impossible, sans les solutions d'urgence que ministère et rectorat ne veulent manifester pas prendre. Pour faire face à l'accroissement de stagiaires, il faudrait embaucher 20 formateurs, rien que pour le primaire et rien que pour la Haute-Garonne : il est prévu d'en recruter un ! Quant aux locaux, un minimum de douze salles est indispensable.

L'année dernière, les enseignants de Haute-Garonne ont pris leur part dans le mouvement des enseignants. C'est dans le premier degré que celui-ci a été le plus puissant avec une forte minorité qui a fait trois semaines de grève reconductible. Ils réclamaient la création de 1 000 postes, le département étant déjà largement en déficit, et la suppression de la liste complémentaire.

A l'IUFM de Toulouse, une journée de grève totale a été organisée, mercredi 6 décembre, sur le site qui s'occupe du premier degré, avec une assemblée générale d'environ 600 personnes et la rédaction d'un « cahier de doléances » le matin et diverses actions de popularisation l'après-midi. Une manifestation a eu lieu jusqu'au rectorat, où une délégation a été reçue. Le chef de cabinet de la rectrice (qui était absente) a affirmé sans rire être au courant du problème, a reconnu que les chiffres présentés par la délégation étaient incontestables et qu'il ferait son possible pour faire avancer le dossier...

Un collectif regroupant formateurs et stagiaires s'est constitué à cette occasion et a profité d'une réunion du conseil d'administration (CA) de l'IUFM pour s'y imposer et y faire une intervention. Il a été notamment exigé du CA qu'il vote une déclaration réclamant le déblocage de moyens d'urgence pour que la rentrée prochaine puisse avoir lieu. Le CA a suivi les recommandations de la délégation, par un vote quasi unanime, mais à vrai dire plus symbolique qu'efficace.

Et c'est vrai que le ministère et le rectorat ne peuvent plus faire mine d'ignorer le problème et surtout que le sentiment d'exaspération est à son comble. Il est vraiment insupportable à de plus en plus d'enseignants et de stagiaires de voir le ministre Lang faire de grandes déclarations démagogiques – sous l'œil attendri des directions syndicales –, alors que dans la réalité rien n'est mis en place pour permettre ne serait-ce qu'un fonctionnement normal. Il ne sera peut-être pas toujours possible de traiter ainsi les gens par le mépris.

Rouen

GRÈVE CHEZ LES TRAMINOTS

A Rouen, les traminots de la TCAR, la société de transports publics de l'agglomération qui est une filiale de Vivendi, se sont mis en grève il y a deux semaines pour demander une augmentation de salaire de 5 %.

En effet devant l'attitude de la direction qui refuse de réviser les salaires de 2000 et se contente de leur proposer une prime de fin d'année de 1 500 F, ils ont estimé que le compte n'y était pas. Car avec 0,5 % en janvier 2000 et 0,5 % au premier septembre, on est loin, très loin

même, de l'augmentation réelle du coût de la vie.

La direction de la TCAR qui compte 900 employés, dont un peu plus de 550 conducteurs de bus et de métro et les traminots, refuse d'entendre raison et de reculer. Pire même, au bout de deux semaines elle vient d'entamer une procédure disciplinaire à l'encontre de sept grévistes. Mais ce geste a été ressenti comme une provocation par de nombreux grévistes. Alors, ceux-ci n'entendent pas céder et le mouvement continue.



Travail en équipe = recul social

Aux Retours, depuis mardi 12 décembre, nous sommes passés au travail en équipes 5 h 30, 12 h 30, 19 h 30. Même quand on est prévenu, c'est dur de s'y mettre et de réorganiser sa vie de famille en fonction de ces horaires crevants...

Il est prouvé que le travail en équipes, comme le

travail de nuit, réduit l'espérance de vie des salariés (entre 5 et 8 ans)! Et ça, Pinault ne nous le rendra pas! Alors, moins longtemps ça durera mieux ça sera!

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière La Redoute à Roubaix du 18 décembre 2000

On est fermé, allez voir ailleurs

Les fermetures de lits pour les fêtes de fin d'année sont appliquées.

Les malades arrivent toujours autant à l'hôpital. Alors, les services sont surchargés et les Urgences débordent encore plus.

En fermant des lits,

même temporairement, la direction et les pouvoirs publics organisent une véritable régression du service rendu à la population.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière de l'hôpital sud de Rennes du 26 décembre 2000

SNCF Gare de Paris-Nord

DÉBRAYAGE VICTORIEUX CONTRE UNE SANCTION

A la Gare du Nord, sur le terminal Eurostar (TGV Paris-Londres), un de nos camarades a été sanctionné, suite à un retard, par une mise à pied avec sursis. Cette sanction, très grave en regard de la faute commise, était inacceptable.

Pourquoi une telle sanction ? Parce que la direction sent le mécontentement monter à propos des conditions de travail et n'a pas d'autres réponses à apporter aux agents que les sanctions.

Mal lui en a pris. Dès l'annonce de cette sanction, vendredi 29 décembre nous avons débrayé tous ensemble à 14 heures, à la prise de service, et nous avons décidé que nous ne reprendrions pas le travail avant la levée, sans conditions, de la sanc-

tion. Nous avons su être solidaires et déterminés et nous nous sommes promis de nous mobiliser chaque fois que des sanctions injustes toucheront un de nos camarades.

Le ras-le-bol du manque d'effectifs

Mais le problème des effectifs et des conditions de travail reste entier dans toute la gare.

A l'accueil banlieue, à l'accueil grandes lignes, à Eurostar, dans les guichets, dans les postes... partout dans la gare, le sous-effectif permanent rend la situation critique presque tous les jours. Les postes non tenus sont devenus une banalité. Et avec l'afflux de voyageurs pendant les fêtes, c'est devenu intenable.

En fin d'année par exemple, à l'accueil grandes lignes, il y avait treize postes non tenus certains jours sur un effectif de quarante personnes. Pas d'accueil pour les trains Thalys, pas suffisamment d'agents pour ouvrir toutes les bulles d'information, pas d'accueil sur le terrain, un jour de grand départ. Ceux qui sont au boulot ces jours-là ne sont vraiment pas à la fête !

Nos patrons croient s'en tirer avec des artifices : la direction tente de bricoler des roulements qui couvrent toute la journée de travail de 6 heures jusqu'à 24 heures, avec seulement deux agents, sans embaucher personne !

Dans les postes d'aiguillage, ce sont des agents en formation qui font la circulation pour cause de postes non tenus. Certaines nuits les deux grands postes d'aiguillage de la gare ont travaillé avec un effectif réduit de moitié ! Les usagers de la première gare d'Europe ne savent pas dans quelles conditions de sécurité ils voyagent !

Il y a pourtant plusieurs dizaines d'emplois-jeunes dans la gare qui ne demandent qu'à être au statut ! Des dizaines d'autres jeunes attendent devant la porte de l'Ardif, l'agence de recrutement de la SNCF. Alors nous voulons des embauches immédiates et nous en avons marre des promesses et des « nous allons étudier la situation ».

Correspondant LO



L'Eurostar. Si la direction était sanctionnée à chaque retard dont elle est responsable, il ne resterait plus grand monde au sommet.

tion. Après avoir essayé de nous intimider en nous disant que la grève était illégale, la responsable d'Eurostar a finalement été contrainte de faire venir le chef d'établissement comme nous le réclamions. Il faut dire que, sur le terminal, la situation, déjà peu brillante en temps normal, menaçait d'empirer du fait de la grève. Au bout d'une demi-heure, le directeur a accepté de venir nous voir et a rapidement compris qu'il devait lever la sanction de notre collègue s'il ne voulait pas y passer le réveil.

C'est une victoire ! Nous avons montré la bonne méthode pour lutter contre l'arbitraire de

France Télécom Lyon

LA DIRECTION DOIT RECULER

Lundi 18 décembre, les techniciens de la supervision du réseau de l'URS Lyon Sévigné ont surpris la direction par leur détermination.

Ce service, où travaillent trente-deux personnes, surveillance (supervise) 24 heures sur 24 tous les centraux téléphoniques, les bâtiments, le fonctionnement de services comme le 12, les numéros spéciaux (0800, etc.) de tout le quart sud-est de la France.

Cette concentration est le résultat de la dernière étape des réorganisations permanentes à France Télécom.

En début d'année 2000 il y avait encore soixante-dix personnes qui assuraient ces tâches sur plusieurs sites. En fin d'année ils n'étaient plus que trente-deux sur un seul site. Automatiquement les cycles de travail ont été modifiés et la charge de travail doublée. De plus, avant la RTT, ce service tournait sur 35 heures pour compenser les cycles de travail 24 h / 24 et 365 jours par an. Après la RTT et un nouveau calcul des 35 heures, la direction exigeait de 100 à 200 heures travaillées de plus par an car elle refusait de rendre les heures des dimanches et jours fériés.

Le 18 décembre, les techniciens de la supervision ont

tous décidé de venir le matin sans tenir compte du tableau de service, afin d'aller dire deux mots à la direction locale.

Ils revendiquaient :

- huit emplois
- un nouveau tableau de service
- que les heures des dimanches et jours fériés soient, au choix, payées ou rendues en temps libre
- les 32 heures par semaine
- 1 500 F de plus sur leur prime mensuelle.

Pendant toute la journée la direction a fait la sourde oreille et les différentes réunions n'ont débouché sur rien. Mais plus l'heure avançait, plus la direction a pris conscience de la détermination des techniciens. Tous présents depuis le matin, ceux-ci refusaient de prendre leur service à leur tour, et cela sans aucun préavis de grève. Ils refusaient de tenir compte des désignations (sortes de réquisitions) habituelles dans ce genre de service, stratégique pour France Télécom. Les menaces de sanctions les laissaient tout autant de marbre.

L'heure arrivait où tous les services du quart sud-est de la France quittaient leurs locaux et transmettaient leur super-

vision à celle de Lyon qui, elle, était aux abonnés absents.

Finalement, vers 22 heures et après moult tractations, la direction locale a accepté le principe de passer de 32 à 40 techniciens et accordé un rendez-vous dès le lendemain matin pour établir un tableau de service conforme aux désirs des techniciens.

La direction locale renvoyait au niveau national la question des 32 heures et de l'augmentation de 1 500 F de la prime mensuelle.

Depuis, plusieurs réunions téléphonées ont eu lieu entre les techniciens des différents centres de supervision au niveau national. Ce que ceux de Lyon ont obtenu, surtout en matière de création d'emplois, alors que France Télécom en supprime par milliers, a incité tous les autres à reprendre à leur compte les revendications lyonnaises, en particulier les 32 heures par semaine et les 1 500 F de plus pour tous.

Ceux de Lyon ne se sentent pas peu fiers d'avoir fait reculer leur direction et restent mobilisés pour surveiller si elle tient bien ses promesses, en particulier sur la nomination des huit techniciens supplémentaires.

Correspondant LO

La Poste Oye-Plage Pas-de-Calais

LES FACTEURS TOUJOURS EN GRÈVE

Depuis plus d'un mois, les facteurs et factrices de Oye-Plage sont en grève pour obtenir la création d'un poste (LO n° 1693). La direction du groupement postal des Deux-Caps a mis beaucoup de pressions et de moyens en œuvre pour casser leur grève. Elle n'a pas renouvelé le contrat provisoire de la sœur d'une gréviste. Elle a mis en place une brigade d'au moins neuf personnes - dont une majorité de cadres - pour trier le courrier et le distribuer. Mais ce n'est pas pour autant que

les retards de courrier ne s'accroissent pas. Sans parler du courrier mal distribué, des lettres que l'on a retrouvées dans la rue... Jusqu'à présent, tout ce que la direction a dit vouloir faire, c'est une étude pour évaluer la charge de travail. Comme s'il n'était pas évident que la population de cette petite ville de 5 800 habitants a plus que doublé depuis 1975 alors que le nombre des facteurs n'y est passé, lui, que de quatre à cinq.

Même si le passage aux 35 heures a donné lieu au

remplacement cinq semaines sur onze des facteurs en congé supplémentaire, la charge de travail des facteurs a continué à augmenter.

La grève des facteurs continue à bénéficier de l'appui de la population de Oye-Plage : paroles d'encouragement, 1500 signatures sur la pétition de soutien, collectes de solidarité. Car en luttant avec fermeté pour l'embauche d'un facteur, c'est leurs conditions de travail, mais aussi le service du public qu'ils défendent.

Il y a 80 ans

Décembre 1920

LE CONGRÈS DE TOURS ET LA NAISSANCE DU PARTI COMMUNISTE

Le PCF a commémoré récemment ce qu'il considère comme son 80^e anniversaire, à l'occasion de ce que les journalistes de *L'Humanité* ont baptisé une «rêve-party». Ses dirigeants, Robert Hue en tête, ont profité de cette occasion pour exorciser le passé au nom du «modernisme», prenant ainsi encore un peu plus de distance avec l'idéal communiste qui a présidé à la naissance du Parti Communiste. Ils gommèrent ainsi le fait que des centaines de milliers d'hommes et de femmes, qui aspiraient à changer la société à l'exemple des révolutionnaires russes, avaient combattu pour l'idéal communiste. Ces militants, sur fond de vague révolutionnaire en Europe après la Première Guerre mondiale, fondèrent le Parti Communiste à Tours, en décembre 1920.

Les militants de cette époque s'engageaient dans un combat qui visait à libérer la classe ouvrière de l'exploitation capitaliste. Ils étaient à des années-lumière des préoccupations électoralistes et réformistes d'un Robert Hue et d'un parti qui n'a plus de communiste que le nom.

Au sortir de la guerre, le Parti Socialiste, Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), avait vu ses rangs se gonfler de nouveaux adhérents, liés à la radicalisation des masses ouvrières et des luttes sociales de l'immédiat après-guerre, dégoûtés et révoltés par la gigantesque boucherie de la Première Guerre mondiale. Nombre de jeunes ouvriers avaient adhéré au Parti Socialiste et regardaient vers la Russie ouvrière, tandis que l'ancienne direction réformiste du parti s'était discréditée pour avoir participé à des gouvernements dits de «défense nationale» dès août 1914. D'où les profondes luttes internes qui secouaient ce Parti Socialiste.

En février 1920, la majorité des délégués rejeta l'adhésion à la toute nouvelle Internationale Communiste lors du congrès du Parti Socialiste à Strasbourg. Cependant, le courant favorable à la III^e Internationale se renforçait au sein de la SFIO. Celle-ci envoya Marcel Cachin, directeur de *L'Humanité* et Ludovic-Oscar Frossard, secrétaire du parti, dont le passé était, pour l'un comme pour l'autre, tout sauf révolutionnaire, pour prendre contact avec les révolutionnaires russes, en juillet, au II^e congrès de l'IC.



Vers l'éclatement de la SFIO

Lorsque s'ouvrit le congrès de Tours, le 25 décembre 1920, bien peu parmi les 285 délégués du Parti Socialiste pouvaient avoir d'illusion sur l'issue des débats : la scission s'avérait inévitable et l'adhésion de la majorité à l'Internationale Communiste aussi. Voilà ce qui était au cœur des préoccupations militantes et qui avait été longuement débattu dans les réunions et dans les colonnes de la presse du parti, de *L'Humanité* au *Populaire*.

La droite du parti, unie derrière Marcel Sembat et Léon Blum, refusait de «livrer le parti à l'étranger» et ce qu'elle appelait le «diktat» des bolcheviks russes. Ferdinand Loriot et Boris Souvarine, principaux représentants de la gauche du parti, reflétant le point de vue de la majorité des délégués, militaient pour l'adhésion immédiate à l'Internationale Communiste. Suivant le courant par opportunisme, il existait une sorte de marais, dont les membres se désignaient du nom de «reconstructeurs», regroupés autour de Cachin et Frossard, qui apporta son soutien à la majorité. Après plusieurs jours de débats houleux, par 3 208 mandats contre 1 022, le congrès de Tours décidait d'adhérer à la III^e Internationale. La majorité du parti social-démocrate, qui représentait les mandats de 130 000

adhérents contre 30 000 à la minorité réformiste, prenait alors le nom de Parti Communiste - Section Française de l'Internationale Communiste (SFIC).

L'opportunisme de Cachin et Frossard

Cachin et Frossard considéraient l'adhésion à l'Internationale comme un mal nécessaire pour mieux sauvegarder leur position au sein du parti, et l'acceptation des conditions exigées par les dirigeants de cette Internationale comme faciles à contourner. Mais les dirigeants de l'IC se méfiaient de Marcel Cachin qui avait été chauvin pendant la guerre. Il était connu pour être allé démarcher, au nom du gouvernement français, en 1915, Mussolini, alors socialiste en rupture de ban et favorable à l'entrée en guerre de l'Italie. Il était également connu pour être intervenu, aux côtés des alliés c'est-à-dire de la France et de l'Angleterre, auprès du gouvernement provisoire russe pour qu'il accentue les efforts de guerre sur le front est, en février 1917. Autant dire que Cachin et Frossard ne faisaient pas illusion, surtout pas aux bolcheviks.

Les dirigeants de l'Internationale étaient conscients de l'ambiguïté qui entourait la naissance de la section française de l'IC. Ils entendaient écarter du nouveau parti les réformistes les plus compromis avec le

pouvoir, et essayaient de ne pas voir s'écarter les ouvriers ayant encore des illusions à l'égard des anciens dirigeants du Parti Socialiste ou n'ayant pas compris, ni même connu, le rôle qu'ils avaient joué au sein de l'Union sacrée.

Le changement de nom de la majorité du Parti Socialiste en Parti Communiste n'en faisait pas pour autant un parti révolutionnaire. Les bolcheviks comptaient bien s'appuyer sur les éléments révolutionnaires du jeune parti pour battre en brèche l'influence des dirigeants réformistes qui avaient réussi à passer le «barrage» des vingt et une conditions, fixées par les révolutionnaires russes, conditions qui visaient à définir le cadre de l'adhésion à l'Internationale Communiste. Voilà pourquoi ils étaient intervenus pour que des militants issus du syndicalisme révolutionnaire comme Alfred Rosmer et Pierre Monatte, militants internationalistes pendant la guerre, adhèrent au jeune Parti Communiste.

Pour forger une direction révolutionnaire, Lénine et Trotsky fondaient leurs espoirs sur ces jeunes ouvriers que le Parti communiste avait su attirer par milliers. Des jeunes militants qui osaient parler du communisme à une époque où affirmer de telles opinions pouvait conduire en prison, qui intervenaient dans toutes les luttes grévistes de la classe ouvrière, participaient aux campagnes antimilitaristes et anticoloniales du parti.

Un parti qui aurait pu devenir révolutionnaire

Ainsi débarrassé de nombre de dirigeants qui s'étaient compromis dans la guerre impérialiste, le jeune Parti Communiste offrait de réelles perspectives, fort de cette base ouvrière et militante qui commençait à se tremper dans les luttes difficiles. Il aurait pu devenir un parti révolutionnaire. Mais l'Internationale Communiste manqua de temps pour réaliser l'objectif qu'elle se fixait.

Dans les années qui suivirent le congrès de Tours, le Parti Communiste vit s'effondrer ses effectifs, tant à cause de la répression bourgeoise que du recul de la vague révolutionnaire. Mettant à profit ce reflux général, la bureaucratie, avec Staline à sa tête, s'installa au pouvoir en URSS, prit le contrôle de l'Internationale Communiste et opéra un virage à 180°. Désormais, la bureaucratie russe n'avait plus besoin de partis qui soient révolutionnaires. Elle transforma les jeunes partis communistes en vassaux au service de sa politique extérieure. Cadres et dirigeants furent sélectionnés en fonction de leur fidélité aux dirigeants du Kremlin. La bureaucratie s'appuya sur les dirigeants opportunistes que les bolcheviks avaient voulu écarter.

Au nom de la «bolchevisation» des partis communistes, l'Internationale stalinienne élimina de ses rangs les révolutionnaires. Les fondateurs du Parti Communiste, réellement partisans de l'adhésion à la III^e Internationale comme Souvarine, Rosmer, Monatte et Loriot, furent exclus sans autre forme de procès entre 1924 et 1926. Frossard rejoignit la SFIO. Cachin, lui, fit une longue «carrière» à l'ombre du stalinisme, tandis que d'autres dirigeants s'inclinèrent.

Le jeune parti ouvrier, né en décembre 1920, à Tours, comptait dans ses rangs des dizaines de milliers de militants sincèrement dévoués à leur classe. Il incarnait l'espoir de tous les opprimés du pays. Mais en quelques années, il devint un parti stalinien avant même d'avoir pu être un parti révolutionnaire. Cela fut possible parce que les dirigeants dont le jeune parti s'était doté dévoyèrent avec cynisme les qualités d'abnégation et de dévouement des militants communistes, sous l'influence du stalinisme, pour les mettre au service des seuls intérêts de la bureaucratie russe. Celle-ci n'hésita pas, quand elle l'estima nécessaire à sa survie, à pratiquer des alliances avec les camps impérialistes qui s'affrontaient. Au gré des situations, elle imposa au PC de se ranger dans le camp de leurs bourgeoisies respectives. Cela contribua considérablement à transformer les partis communistes, en particulier en France, en ce qu'ils sont devenus aujourd'hui, des partis qui ne conservent encore - et pas toujours - de communiste que le nom.

René CYRILLE

Israël - Palestine

LE MAUVAIS PLAN DE CLINTON

Les propositions de Clinton en vue d'un éventuel accord israélo-palestinien sont, pour l'heure en tout cas, restées lettres mortes. Sur le terrain, les affrontements continuent en Cisjordanie, à Gaza mais aussi sur la frontière entre Israël et le Liban. Pour la seule journée du 1^{er} janvier, quatre Palestiniens sont morts : un enfant de onze ans, blessé la veille dans la ville d'Hébron, deux policiers tués par des soldats israéliens et un civil tué, lui, par des colons qui ont investi un village arabe près de Jérusalem. En Israël, l'explosion d'une voiture piégée a fait 54 blessés dans la ville de Nétanya située à trente kilomètres de Tel-Aviv. Depuis le début de la seconde Intifada, il y a eu officiellement plus de 350 morts, pour la plupart palestiniens.

Arafat s'est finalement rendu à Washington, le 2 janvier, pour rencontrer Clinton, afin d'obtenir des éclaircissements sur les propositions du président américain ; propositions qui par ailleurs n'ont pas été rendues publiques. Aux dires de ceux qui en connaissent la teneur, ces propositions sont peu différentes de celles qui avaient été discutées à Camp David, l'été dernier ; ce qui n'empêche pas certains d'ajouter intéressés, qu'elles seraient tout de même un peu plus favorables aux Palestiniens. Il faut voir comme.

Concernant tout d'abord le sort des colonies juives de Cisjordanie et de Gaza, Clinton prévoyait que 80% des colons restent en place et qu'une partie des terres sur lesquelles ils se sont implantés soit tout bonnement annexée par Israël. Ces annexions concerneraient des territoires de Cisjordanie, puisque l'ensemble de la bande de Gaza passerait sous le contrôle total de l'Autorité palestinienne. En contrepartie, Israël devrait céder 1 à 3% de son territoire situé à l'est de Gaza. Et au bout du compte,

concernant la Cisjordanie, on en reviendrait à une des propositions faites par Barak à Camp David et qui aboutissait à couper littéralement la Cisjordanie en deux par l'annexion d'un territoire s'étendant de Jérusalem à la frontière jordanienne. Pour assurer la continuité territoriale entre les deux parties de la Cisjordanie ainsi coupée, il avait été prévu soit des ponts, soit des tunnels, restant sous contrôle israélien, et passant sur ou sous la zone annexée... Inutile de dire qu'une telle base de discussion pourrait convenir aux gouvernants israéliens.

A Camp David toujours, les discussions sur Jérusalem-Est, conquise en juin 1967 par Israël, avaient buté sur le sort que l'on réserverait à la vieille ville où se trouvent le Mur des lamentations ainsi que l'Esplanade des mosquées. Il n'était pas question pour le gouvernement israélien de céder sa souveraineté sur la vieille ville, l'Esplanade qui surplombe le Mur des lamentations. Grande trouvaille de Clinton : les Palestiniens auraient le contrôle effectif sur l'Esplanade, tandis que les Israéliens obtiendraient celle du sous-sol où se

situent les fondations du temple dont le Mur des lamentations n'est qu'une partie.

Les prétendues concessions ainsi faites aux Palestiniens (contrôle de toute la bande de Gaza et de l'Esplanade des mosquées), auraient bien sûr une contrepartie concernant le problème des réfugiés. Dans la logique de Clinton, les Palestiniens devraient ainsi renoncer de facto au droit au retour des réfugiés palestiniens qui, après la guerre de 1948 et dans les années qui ont suivi, furent chassés de leurs terres.

Lors de la rencontre de Camp David, les négociateurs palestiniens avaient amené bon nombre de documents concernant justement les biens et les avoirs perdus par les Palestiniens, en particulier une liste des 400 villages rasés par Israël de 1949 à 1953, les terres attenantes, le plan des maisons des habitants des bourgs de Ramleh, parah et Majdal où les Israéliens ont organisé l'expulsion des habitants en 1948 et 1950...

Exit tout cela ! Sur cette importante question, Clinton s'est totalement rangé sur les

positions israéliennes qui, à Camp David, spécifiaient que « le droit au retour des réfugiés palestiniens s'appliquera uniquement à l'Etat palestinien » et que « Israël facilitera, à son entière discrétion, pour des raisons humanitaires, l'entrée échelonnée de réfugiés palestiniens » dont le nombre, restreint, restait encore à définir.

De toute façon, la question des réfugiés ne peut actuellement être résolue par le régime israélien, non seulement pour des raisons nationales mais surtout pour des raisons sociales. L'arrivée de millions de pauvres serait un facteur de déstabilisation que ne pourrait tolérer l'Etat israélien. Alors, toutes ces familles palestiniennes qui depuis des décennies vivent dans des camps de toile, éparpillées dans plusieurs pays limitrophes, continueront à survivre de la sorte. Tout au plus auront-elles droit à quelques aumônes. C'est le maximum de ce que voudront bien faire ceux qui sont responsables de leur situation. Ce qui revient à dire qu'ils maintiendront aussi toutes les causes de conflit que connaît le régime.

G.L.

Turquie TRAFIQUANTS DE RÉFUGIÉS ET ASSASSINS

Un cargo battant pavillon géorgien, mais appartenant à on ne sait trop qui, a fait naufrage dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier près d'Antalya, sur la côte méditerranéenne de la Turquie. Tout est loin d'être clair dans cette sinistre affaire. Le navire faisait du cabotage : ses derniers trajets étaient d'Ashdod, en Israël, à Istanbul, en Turquie, puis Antalya, toujours en Turquie, où il était censé charger du ciment, jusqu'au Pyrée, en Grèce, où il n'est jamais arrivé... Mais, en fait, il faisait aussi trafic de réfugiés qu'il avait chargés à Istanbul en leur promettant de

les débarquer en Grèce. Les réfugiés, au nombre de 73 selon les journaux turcs, étaient pakistanais et afghans. Sans doute pour qu'on ne les voie pas dans les ports, ils étaient enfermés dans deux soutes, l'une à l'arrière du navire et l'autre à l'avant, ne pouvant survivre que grâce à la nourriture qu'ils avaient apportée.

Quelles étaient au juste les intentions du capitaine ? Il avait quitté Antalya le 30 décembre et, durant deux jours, était resté au voisinage, tournant en mer tout près de la côte. Il semble tout simplement, selon les autorités turques, qu'il comptait faire



Après le naufrage, la moitié arrière du navire qui n'a pas coulé.

débarquer les clandestins sur une plage locale en leur prétendant qu'ils étaient parvenus en Grèce.

Toujours est-il que le navire a fini par être pris dans la tempête et s'est cassé en deux sur des écueils tout près de la côte. L'avant a sombré avec les réfugiés enfermés dans la soute avant. L'arrière a surnagé, bloqué par les rochers. 32 per-

sonnes, dont le capitaine, ont réussi à se sortir de là, aidées par le personnel d'un hôtel pour touristes situé au bord de la mer. Mais six cadavres ont été repêchés. Et il y a les disparus de la soute avant qui, selon les autres réfugiés, étaient au nombre de 45.

Voilà l'horrible histoire, arrivée à l'aube du XXI^e siècle à des malheureux qui cher-

chaient à fuir la misère et qui, dans l'espoir de se faire exploiter en Europe, se sont sans doute fait dépouiller d'abord par une mafia de passeurs, négriers modernes, qui n'ont pas hésité à sacrifier leurs passagers forcés.

A-t-on tellement évolué depuis la traite des Noirs ?

A.V.